

depot de rochers genants dans une cour d'immeuble.

Par **fiodra**, le **30/10/2008 à 08:19**

Bonjour, est il legal de deposer des rochers dans la cour d'un immeuble en copropriété, afin d'eviter le stationnement, sachant que cela peut entraîner des dégâts sur les véhicules, et que cela a été voté en assemblée générale! Merci